VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Naef, femme de Charles F. Goll, Jne et als vs. Emile F. Naef, un mineur et als.

No 84.262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 826 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet No 26 Burtheville, borné par les rues Webster, Constance et Magasin et l'avenue Henry Clay. Composée du fond des lots Nos treize et quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze du dit ilet comme il est désigné sur un plan de Burtheville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé dans l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos treize et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur. Le lot No treize formant l'encoignure des rues Webster et Constance, lesdits lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos treize, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne courant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix sept dudit ilet, le tout desquels mesurements sera plus pleinement vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Préot, ancien notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magasin et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet, comme la propriété ci-dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magasin, (commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magasin et Webster), vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur sur la ligne de côté le plus près et parallèle avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cela et la même mesure sur la ligne de côté opposé et le plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi situés dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix sept, dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. D'Hemecourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude dudit S. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George C. Préot, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 mars 1888, par lequel Richard E. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster commençant à un point soixante deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magasin sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet désigné par les Nos B. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 par le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1838.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 150, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Milo Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. S. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Netzhammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et façade à la rue Dante de cent quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet comme le lot dernièrement ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Milo Williams, voyer, ci-dessus référé par les lettres M et N; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre [illegible] ... C. Milo Williams, voyer, par la lettre O ... ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, et une ligne de profondeur le séparant du lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur [illegible] avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, neuf pieds neuf pouces, et [illegible] sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le [illegible] plan à la rue Plum [illegible] neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Webster, Constance et Bordeaux, étant l'ilet No 25, lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus, l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magasin sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 53 borné par les rues Pearl, Hosea, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5/10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point distant et 5/10 de pieds de l'encoignure des rues Hosea et Commercial, et de ce point, sur une ligne oblique et vers la rue Hosea à un point quinze et 5 1/10 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Hosea, de là sur une ligne droite vers la rue Pearl et faisant face à ladite rue Hosea, quarante quatre et 5/10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne de côté de ladite portion de terre le plus près de la rue (Pearl) parallèle avec la rue Commerciale, laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No dix et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F Zimple, député voyer des Etats Unis, fait le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, lequel était autrefois la ville de Carrollton et la Paroisse de Jefferson, en cet Etat dans l'ilet borné par les rues Pearl, Bassette, Fern et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'ilet cinq B, maintenant l'ilet No 65 lequel dit ilet mesurant trente pieds de face à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre de forme triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 88 borné par les rues Commerciale, Burdette, Fern, Macarty et l'avenue Leake, étant composé de partie des lots Nos dix, Onze, Douze et Treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, à savoir: cent soixante quatre pieds six lignes de face à l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Commerciale sur cent six pieds onze pouces une ligne sur la ligne du fond courant parallèle avec la rue Burdette.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes District et carré d'ilet que la propriété dernièrement décrite et désignés par les Nos Quinze, seize, dix sept et dix huit, lesdits terrains mesurent chacun trente pieds de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'ilet que la propriété actuellement décrite, étant une partie du terrain premier No Quatorze, laquelle partie mesure trente pieds de façade rue Commerciale; quatre vingt trois pieds sept pouces et six lignes de profondeur et façade rue Fern; trente trois pieds sept pouces et six lignes de façade sur une ligne oblique, sur l'avenue Leake; cent cinq pieds sur une ligne le divisant du terrain No Quinze; ladite partie de terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés ci dessus décrites en Treizième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété ci dessus dernièrement décrite, ladite portion de terre mesurant, d'après un devis annexé au partage entre Mme Annie Harmeyer et Louise Torlage, exécuté pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 4 octobre 1882, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur un devis de M. Moelhausen, architecte, en date du 1er décembre 1836, déposé en l'étude de C. C. Porter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans le N. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la section 34 T. 6. S. R. 12 à l'Est de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de N. E. 1/4 de S. W. 1/4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne Sud Est de la Réclamation privée No 59, de là No 85° Est 261 pieds; de là S 208 70 pieds, de là Sud 85° 30' Ouest 201 pieds la ligne; la ligne du N. E. 1/4 ou S. ouest 1/4 de la sec. 32, alors le long de ladite ligne 208.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1/4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'ilet N. Dix dans la ville de Bossier.

Termes et conditions—Comptant: les acquéreurs devant être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de taxes nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. G. Rabenlisch, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujettes aux baux existant. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 826 rue de l'Union.

FRED. C. MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, tutrice dative de l'enfant mineur Emile F. Naef, défendeur.

8 déc—8 15 22 29—janv 5 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, LE 9 JANVIER 1908.

Succession de Mme Viola Wade Kelly.

No 84,200—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

COTTAGE SIMPLE,

No 2516 rue Upperline.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 3 décembre 1907 et à moi adressé, j'offrirai de vendre JEUDI le 9 janvier 1908 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Robert, Freret et Sud Robertson, lequel lot de terre est désigné par le No cinq et mesure trente pieds (30') de face à la rue Upperline par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles.

Condition—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un an en 1 ou 1 et 2 ans garantie par les billets usuels du vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur. Bureau No 846 rue Commune.

Jno E. Fisher, avocat.

8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division A—No 84 638—In Re Lucius C Quinn, demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition présentée et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés:

Il est ordonné qu'après dues publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion de créanciers dudit Lucius C. Quinn soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Etheldred M. Stafford notaire en son étude dans la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, commençant le 27me jour de janvier de l'année 1908, à 11 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application dudit Quinn pour un répit de six douze ou dix huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Llambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la propriété et la personne dudit Quinn soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1907.

(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme:

McCORMICK, Député Greffier.

Stafford, Lamonte et Robinson, avocats.

31 déc—31—jan 5 9

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. [illegible] Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIÈRES

PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.
Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalia

COTTAGE DOUBLE Nos 1308 et 1310 RUE LOCUST.
Borné par les rues Thalia, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.
Borné par les rues Melpomène, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO
Borné par les rues Freret, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als, No 84 023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co., encanteurs, le 7 mars 1888, une copie du devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1889; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre Locust et Magnolia, borné par la rue Thalie, 2 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowen, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire, le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, (autrefois Solis) Freret (autrefois Jacobe), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlewbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1854 et désigné comme plan 152 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalie, borné par la rue Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Melpomène et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par soixante-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Melpomène et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou en deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège sur la propriété. Les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, audessus et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District

COTTAGE DOUBLE,

2131-2133 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.

COTTAGE SIMPLE,

No 2112 AVENUE TULANE

—ET—

Le Lot Vacant Contigu

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84 130—Cour Civile de District Div. D.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR, Bureau 824 rue Commune—MARDI le 28 janvier 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, à moi adressé et signé le 16 décembre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois la rue Commune), les rues John ou Gravier et Galvez, et désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias Bogens à Samuel Smith & Co., passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1859, ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1/4 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3/4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane, contenant cinq chambres et cuisine et galerie de côté.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane [autrefois rue Commune] les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 15 avril 1850 et déposé en l'étude de M. Guyon, notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Consistant d'un lot vacant avec hangar dans le fond.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, autrefois la rue Commune, les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer daté le 1er mai 1840 et déposé dans les archives de D. L. McCall, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds et 8 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2131-33 avenue Tulane, coin de la rue Galvez, contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds, [cent deux], 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T. Florance, notaire au Bureau dudit notaire, No 620 rue St Charles.

26 déc—26 29—jan 5 12 19 26 28

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul. Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire d'Eugenie Marcour, Veuve de Victor Raphael Haistre vs Veuve Jules Marcellin et autres.

No 83.020—Cour Civile de District, Division D.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 JANVIER 1908 A MIDI.

A LA BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE.

826 RUE TOULOUSE, Entre les rues Bourbon et Dauphine — Bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur une rue pavée, contigue au Théâtre de l'Opéra.

632 RUE BOURBON, Entre les rues Toulouse et St Pierre — Bâtisse en briques à deux étages. Bon voisinage.

1015 RUE ST-PHILIPPE, Entre les rues Rempart et Bourgogne — Joli cottage simple sur une rue pavée.

1130-32 RUE NORD CLAIBORNE, Entre les rues Hôpital et Ursulines — Joli cottage double et magasin.

2320 RUE ST-PIERRE, Entre les rues Miro et Tonti — Joli cottage simple.

2324 RUE ST PIERRE, Entre les rues Miro et Tonti — Terrain vacant.

2429-2431-2435 RUE STE-ANNE, Entre les rues Tonti et Rocheblave — Trois (3) cottages simples.

PAR GEO. ST-PAUL, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu le 29 novembre 1907 et signé le 5 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, au moment et à l'endroit ci-dessus mentionnés, vendrai comme suit, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Dauphine, mesurant vingt cinq (25) pieds de face à la rue Toulouse et cent vingt neuf (129) pieds et plus, s'il y en a, en profondeur et est borné sur un côté par la propriété de Laurent Millaudon et de l'autre côté par celle de Dupare et Locool. Les améliorations portent le numéro municipal 826 rue Toulouse.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Royale et St Pierre, désigné par la lettre A sur un devis dressé et annexé à un acte pardevant E. Bouny, notaire, en cette ville, daté le 11 avril 1875, une copie duquel plan est en ceci attaché pour référence, mesurant vingt (20) pieds, plus ou moins, de face à la rue Bourbon par soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 632 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St Philippe, Rempart, Bourgogne et Ursulines, mesurant vingt six (26) pieds de face à la rue St Philippe par soixante dix (70) pieds, plus ou moins, de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre, droits et privilèges y attachés sans exception ou réserve. Les améliorations portant le numéro municipal 1015 rue St Philippe.

4° (1) Un certain lot de terre d'une forme irrégulière situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Claiborne, Ursulines et Robertson, mesurant quarante deux pieds cinq pouces (42 pds 5 poes) de face à la rue Claiborne par les profondeurs suivantes, à savoir: Sur la ligne la plus rapprochée parallèle à la rue Ursulines soixante cinq pieds (65 pds), et sur la ligne la plus rapprochée du Chemin du Bayou, sur une ligne parallèle à la ligne du côté opposé, il a une première profondeur de treize pieds onze pouces (13 pds 11 pces), auquel point il forme un angle obtus, et mesurant sur une ligne oblique courant vers le Chemin du Bayou onze pieds onze pouces (11 pds 11 poes), plus ou moins, à partir d'où il mesure cinquante neuf pieds (59 pds) sur une deuxième profondeur sur le côté le plus rapproché du Chemin du Bayou, et quarante cinq pieds (45 pds), plus ou moins, sur la ligne du fond, le tout formant une partie d'un sexagon irrégulier, d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 26 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, dans le Livre de Plans No quatre (4).

(2) Une portion de terre, contigue au ci-dessus, mesurant deux (2) pieds de face à la rue Claiborne par soixante cinq pieds (65 pds, plus ou moins.

(3) Une autre portion de terre, contigue au ci-après dans le fond, mesurant environ soixante neuf pieds neuf pouces (69 pds 9 pos) sur la ligne la plus près de la rue Claiborne, courant obliquement vers ladite rue; soixante [60] pieds sur l'autre ligne courant parallèlement avec la première ligne; trente deux pieds neuf pouces (32 pds 9 pos) sur la ligne parallèle à la rue Ursulines et environ la même mesure sur la ligne de la propriété de Mme Favageon, le tout d'après un devis annexé à un acte passé pardevant O. de Armas, ancien notaire, le 17 février 1866, le tout comme il paraît plus complètement par le devis annexé et certificat de voyer signé le 3 octobre 1898 par L. Davey, voyer, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et toutes les dépendances qui s'y trouvent. Les améliorations portant les numéros municipaux 1130-1132 avenue Nord Claiborne.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances de cela, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues St Pierre, Miro et Tonti et la promenade Carondelet, ledit lot mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes (42 pds 7 pouces 4 lignes) de face à la rue St Pierre par cent pieds (100 pds) de profondeur sur la ligne vers la rue Miro. Cent six pieds quatre pouces et deux lignes (106 pds 4 pouces 2 lignes) de profondeur sur la ligne vers la rue Tonti et soixante dix huit pieds trois pouces et quatre lignes (78 pds 3 pouces et 4 lignes) sur la ligne du fond d'après un plan dressé par Chas G. de L'Isle, le 12 février 1858 et déposé en l'étude de H. J. Forcelle, notaire. Les améliorations portant le numéro municipal 2320 rue St Pierre.

6° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No quatorze (14) dans l'ilet No 198. Ledit lot No 14 mesurant trente pieds (30 pds), de face à la rue St Pierre par une profondeur de cent pieds [100 pds].

7° [1] Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et s'étendant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Rocheblave, Dumaine et Tonti, désigné par le numéro quatre (4) sur un plan dressé par Pecquet & Crampon, architectes, daté le 12 mars 1886, en l'étude de F. Grima, notaire, mesurant en mesure américaine, vingt six pieds huit pouces et trois lignes (26 pds 8 pouces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne par cent dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes (117 pds 9 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 2429 rue Ste Anne.

(2) Un lot de terre contigu au ci-dessus, désigné par le No 3, mesurant vingt six pieds huit pouces et 3 lignes (26 pds 8 pouces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne par une profondeur de cent dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes (117 pds 9 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations portant le numéro municipal 2431 rue Ste Anne.

(3) Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Rocheblave et Dumaine, ledit lot ayant en mesure américaine vingt six pieds huit pouces et trois lignes (26 pds 8 pces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne sur quatre vingt dix pieds (90 pds) de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'un lot de terre désigné par le No 2 sur un plan par Pecquet & Crampon, architectes, et daté le 12 mars 1886, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations portant le numéro municipal 2435 rue Ste Anne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un an, en billets de la date de l'acte de vente, portant sept (7) pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantie par hypothèque et privilège. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation de la vente sans évaluation, et cinq (5) pour cent de frais d'avocat, au cas qu'il devient nécessaire d'employer pour collecter les dits billets et toutes les autres clauses usuelles en une vente à crédit. L'acquéreur devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et de déposer avec l'encanteur dix (10) pour cent au moment de l'adjudication et devant être en possession des loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.

Phone Main 2176-Y 127 rue Carondelet.

Chas F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

Félix J. Dreyfous, avocat pour les défendeurs.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 16 [illegible]

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 82,106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Kruppenbacher ve Ignatz Kruppenbacher et al, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 25 novembre 1907 et signé en Cour ouverte le 2 décembre 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, et à cet d'un ordre du même dans l'affaire intitulée et numérotée, daté le 13 décembre 1907, et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, dossier No 82 111, dans l'affaire de mineurs Batter, et cet ordre daté le 13 décembre 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 30 janvier 1908 les propriétés foncières comme suit:

Premièrement—Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, connu comme No 25, compris entre les rues Marais, Urquhart, avenue Jordan, et la rue Sisters en état de [illegible], mesurant trois cents pieds de face sur chacune des rues Marais et Urquhart, trois cent quarante trois pieds un pouce et cinq lignes de face à l'avenue Jourdan et à la rue projetée Sisters, ensemble avec les droits et titre à cette portion marquée pour l'ouverture de la rue projetée Sisters, compris dans les lignes dudit ilet faisant face à dite rue projetée Sisters et la ligne de division de la propriété des Soeurs Ursulines, toutes les mesures plus ou moins.

Les améliorations comprenant un cottage double, contenant quatre chambres de chaque côté, écurie et grenier connu comme No 1230 avenue Jordan et un cottage simple contigu, contenant trois chambres connu comme No 1224 avenue Jordan.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Kentucky et Mathilda, mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine par une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds, six pouces trois lignes, désignés comme lots 1 et 2, contigus l'un à l'autre, le lot 1 formant l'encoignure des rues Kentucky et Dauphine.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme 4501-03 [illegible] contenant quatre chambres de chaque côté et le cottage simple connu comme 4507 rue Dauphine contenant quatre chambres.

Troisièmement—Une portion de terre avec les bâtisses, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Mathilda, Bourgogne et Alexander, mesurant plus ou moins quatre vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dauphine par une profondeur de trente sept pieds huit pouces.

Les améliorations comprenant un cottage simple contenant quatre chambres et connu comme No 4137 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1908, les actes de vente aux frais de l'acheteur ou des acquéreurs pardevant F. Adolph notaire. Dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec.

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 518 rue Baronne.

27 déc—29—jan 5 12 19 26 [illegible]

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

DEUX BONS TERRAINS POUR CONSTRUIRE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 23 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 décembre 1907 et signé le 17 décembre 1907 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la Paroisse d'Orléans, in re Quaker Realty Co. Ltd. vs François Daubert et als, No 82,171 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, dans l'ilet No 189 du Faubourg Franklin (maintenant No 1017) borné par les rues Célestine (maintenant Johnson), Genius (maintenant Galvez), Painters et Franklin. Lesdits lots sont désignés comme lots Nos 7 et 8 sur un plan particulier annexé à un acte de vente pardevant J. Lisbony, notaire, le 29 décembre 1853, lesdits lots mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Painters sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908; 10 0/0 comptant requis au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. W. Wall, avocat.

22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage D'UNE ETENDUE DE TERRE BIEN SITUEE

Pour Sites de Manufactures, Placement ou Spéculation.

Près des lignes de chars de ceinture et autres chemins de fer.

Dans l'affaire de Marie Cucullu et als vs Sidney Oastarede.

No 80,978—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 21 novembre 1907 et signé le 27 novembre 1907 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 30 du Faubourg Clouet, maintenant 733, borné par les rues Clouet, Louisa, Claiborne et Derbigny, mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 341 pieds à la rue Derbigny, sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 54 du Faubourg Clouet, maintenant 1186 borné par les rues Clouet, Louisa, Liberale (maintenant Miro) et Force (maintenant Tonti), mesurant 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Liberale (maintenant Miro) sur 341 pieds à la rue Force (maintenant Tonti), sur laquelle il y a une façade de 82 pieds 1 pouce et 4 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 59, faubourg Clouet, maintenant 1226, borné par les rues Clouet, Louisa, Force (maintenant Tonti) et Vertu, (maintenant Rocheblave) mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Force (maintenant Tonti) sur 341 pieds de profondeur, à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) sur laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

4° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 62 du Faubourg Clouet, maintenant 1310, borné par les rues Clouet, Louisa, Vertu (maintenant Rocheblave) et une ligne de quarante arpents du fleuve Mississippi, divisant ladite propriété de la propriété autrefois appartenant à P. J. Tricou et al, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Vertu (maintenant Rocheblave) 341 pieds à ladite ligne, laquelle ayant une façade de 82 pieds 1 pouce 4 lignes.

Sur le côté supérieur est le "Northeastern et le Great Northern Railroads," sur le côté du lac la "Terminal ou Frisco Railroad" et au-dessous le Chemin de Ceinture.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de ventes pardevant Chrétien Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs, les taxes de 1908 devant être payées par les acquéreurs.

Wm Winans Wall, avocat.

8 déc—8 16 22 29—jan 5 9

Succession de Mme Anna Meier ou Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,682—Division C—Attendu que Louis Meyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Mme Anna Meier ou Meyer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. A. Ducros, avocat.

4 jan—4 8 13

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage, encoignure des rues Lyon et Annonciation

JEUDI le 30 janvier 1908, à midi.

Succession de Henry Millaudon et de Elizabeth Stephen, sa femme, et de Henry Millaudon jeune.

No 84 338—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Encanteurs, Bureau No 806 rue Perdido—Ernest A. Carrère, Encanteur — JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 20 décembre 1907, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 8 du faubourg ouest Bouligny, maintenant l'ilet désigné par le No 141 sur le plan par H. O. Brown, voyer, lequel est borné par les rues Lyon, Annonciation, Laurel et Bordeaux, laquelle dite portion de terre est désignée par le No 10 sur un plan de Geo T. Dunbar voyer, daté le 18 février 1848, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, lequel lot formant l'encoignure des rues Lyon et Annonciation et mesurant 30 pieds de face à la rue Lyon sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 69 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme 601 rue Lyon, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer au dessus et en plus du prix d'achat toutes les taxes dues sur ladite propriété, pour les années 1907 et 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Sinai, notaire, en cette ville, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques. Meyer S. Dreifus, avocats.

29 déc—29—janv 5 12 19 26 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

No 1513 avenue St Roch.

Entre les rues Robertson et Claiborne.

JEUDI. LE 16 JANVIER 1908. A MIDI.

Succession de Michael Kecker ou Keckel et de Catherine Eikie, sa femme. No 84 274 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY Encanteurs, Bureau 806 rue Perdido—Ernest A. Carrère, encanteur. JEUDI le 16 janvier 1908, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 9 décembre 1907 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., servitudes, dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Franklin désigné par le No Dix-huit, dans l'ilet No cent neuf, borné par la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, les rues Musique, St Jean Baptiste et St Avid ou Claiborne. Ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds, sept pouces, quatre et deux tiers de lignes de face à la Promenade Washington, maintenant l'avenue St Roch, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908, payer pour l'acte de vente par devant F. D. Charbonnet notaire, et 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

15 déc—15 22 29—jan 5 12 13 15 16

Succession de Rosina Hechler, veuve de Peter Schmidt,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81 817—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Christian Schmidt, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. — Meyer S. Dreyfus, avocat.

28 déc—28—jan 2 6

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

PROPRIETES

SUSCEPTIBLES DE DEVELOPPEMENTS

—EN DES—

SITES MEILLEURS POUR LES FABRIQUES ET LES PLUS VALABLES POUR SPECULATION POUR RAPPOTER LES PLUS GRAND PROFITS

Héritiers de Henry T. Williams vs William Winans Wall

No 83,090—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI, le 30 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 8 juillet 1907, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Un certain ilet de terre, vieux No 4 (maintenant No 1266) borné par les rues Force, Vertu et Canonge et la propriété de Lesseps.

(2) Un certain ilet de terre, vieux No 5, (maintenant No 1265) borné par les rues Force, Vertu, Canonge et Pilié.

(3) Un certain ilet de terre, vieux No 6 (maintenant No 1264) borné par les rues Force, Vertu, Pilié et Deléry.

(4) Un certain ilet de terre, vieux No 9 (maintenant No 1270), borné par les rues Vertu, Magistrat (Nord Dorgenois), et Canonge et la propriété Lesseps.

(5) Un certain ilet de terre, vieux No 10 (maintenant No 1435), borné par les rues Magistrat (Nord Dorgenois), Law et Canonge et la propriété Lesseps.

(6) Un certain ilet de terre, vieux No 14 (maintenant No 1441), borné par les rues Canonge, Pilié et Law et l'avenue Florida.

(7) Un certain ilet de terre, vieux No 15 (maintenant No 1440) borné par la Propriété Lesseps, les rues Canonge et Law et l'avenue Florida.

(8) Un certain ilet de terre, vieux No 16 (maintenant No 1647), borné par la Propriété Lesseps, les rues Canonge et Industrie et l'avenue Floride.

(9) Un certain ilet de terre, vieux No 18 (maintenant No 1645), borné par les rues Pilié, Deléry et Industrie et l'avenue Floride.

(10) Un certain ilet de terre, vieux No 25 (maintenant No 1659), borné par les rues Industrie, Agriculture, Hancock et Monroe.

(11) Un certain ilet de terre, vieux No 26 (maintenant No 1660), borné par les rues Industrie, Agriculture, Monroe et Gordon.

(12) Un certain ilet de terre, vieux No 27 (maintenant No 1661), borné par les rues Industrie, Agriculture, Gordon et Benton.

(13) Un certain ilet de terre, vieux No 28 [maintenant No 1662] borné par les rues Industrie, Agriculture, Benton et Williams.

(14) Un certain ilet de terre, vieux No 29 [maintenant No 1663], borné par les rues Industrie, Agriculture, Williams et Adams ou Montgomery.

(15) Un certain ilet de terre, vieux No 44, (maintenant No 2023) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Montgomery et Adams.

(16) Un certain ilet de terre, vieux No 45, (maintenant No 2024) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Williams et Montgomery.

(17) Un certain ilet de terre, vieux No 46, (maintenant No 2025) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Benton et Williams.

(18) Un certain ilet de terre, vieux No 47, (maintenant No 2026) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Gordon et Benton.

(19) Un certain ilet de terre, vieux No 48, (maintenant No 2027) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Monroe et Gordon.

(20) Un certain ilet de terre, vieux No 49 (maintenant No 2028) borné par les rues Trésor, Bénéfice, Hancock et Monroe.

(21) Un certain ilet de terre, vieux No 54 (maintenant No 2043) borné par les rues Bénéfice, Humanité, Canonge et Pilié.

(22) Un certain ilet de terre, vieux No 55 (maintenant No 2044), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Pilié et Delery.

(23) Un certain ilet de terre, vieux No 56 (maintenant No 2047), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Hancock et Monroe.

(24) Un certain ilet de terre, vieux No 57 (maintenant No 2048), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Monroe et Gordon.

(25) Un certain ilet de terre, vieux No 58 (maintenant No 2049), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Gordon et Benton.

(26) Un certain ilet de terre, vieux No 59, (maintenant No 2050) borné par les rues Bénéfice, Humanité, Benton et Williams.

(27) Un certain ilet de terre, vieux No 60 (maintenant No 2051) borné par les rues Bénéfice, Humanité, Williams et Montgomery.

(28) Un certain ilet de terre, vieux No 61, (maintenant No 2052), borné par les rues Bénéfice, Humanité, Montgomery et Adams.

(29) Un certain ilet de terre, vieux No 72, (maintenant No 2219) borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Canonge et Pilié.

(30) Un certain ilet de terre, vieux No 73, (maintenant No 2220), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Pilié et Deléry.

(31) Un certain ilet de terre, vieux No 74, (maintenant No 2223) borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Hancock et Monroe.

(32) Un certain ilet de terre, vieux No 75 (maintenant No 2224) borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Monroe et Gordon.

(33) Un certain ilet de terre, vieux No 76 (maintenant No 2225), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Gordon et Benton.

(34) Un certain ilet de terre, vieux No 77 (maintenant No 2226), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Benton et Williams.

(35) Un certain ilet de terre, vieux No 78 (maintenant No 2227), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra, Williams et Montgomery.

(36) Un certain ilet de terre, vieux No 79, (maintenant No 2228), borné par les rues Plaisir, Ne Plus Ultra Montgomery et Adams.

(37) Un certain ilet de terre, vieux No 80 (maintenant No 2387) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre (Patriotes) Benton et Williams.

(38) Un certain ilet de terre, vieux No 81, [maintenant No 2388] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote], Gordon et Benton.

(39) Un certain ilet de terre, vieux No 82 [maintenant No 2389] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Monroe et Gordon.

(40) Un certain ilet de terre, vieux No 83, [maintenant No 2390] borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Hancock et Monroe.

(41) Un certain ilet de terre, vieux No 84, (maintenant No 2393), borné par les rues Ne Plus Ultra Serre [Patriote] Pilié et Deléry.

(42) Un certain ilet de terre, vieux No 85, (maintenant No 2394) borné par les rues Ne Plus Ultra, Serre [Patriote] Canonge et Pilié.

(43) Un certain ilet de terre, vieux No 105 (maintenant No 2786), borné par les rues Canton, Sénat (Solon) Monroe et Gordon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Ross E. Breazele, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. W. Wall. Hall & Monroe. Avocats.

29 déc—29—janv 5 12 19 26 30